

## Avis CSRPN n° 2017-13

### AVIS DU CSRPN DE LA REUNION SUR LA CREATION D'UNE NOUVELLE ZNIEFF AU LIEU-DIT LES ORANGERS

REUNION PLENIERE DU 5 OCTOBRE 2017

Lieu : Conservatoire botanique

Pétitionnaire : TERALTA

#### Contexte et objet de la demande :

Le site des Orangers, localisé sur la commune de Saint-Benoît dans l'est de l'île de La Réunion, a fait l'objet de plusieurs expertises écologiques dans le cadre d'une étude d'impact pour un projet de carrière. A ce titre, de nombreuses données naturalistes (habitats, faune et flore) ont été collectées et analysées.

La démarche Eviter-Réduire-Compenser a été mise en œuvre suite à l'identification de forts enjeux patrimoniaux au sein du site, mettant en évidence la présence d'espèces déterminantes de ZNIEFF (faune et flore). Ces milieux et espèces sont aujourd'hui préservés mais aucun élément ne permet de porter à connaissance ces informations. TERALTA a donc missionné le bureau d'étude Biotope pour définir une nouvelle ZNIEFF.

#### Remarques préalables :

Il faut préciser que les inventaires faune-flore ainsi que la définition des différents habitats ont été effectués dans le cadre d'une étude d'impact et non dans le processus de création de la ZNIEFF.

Ce qui est exceptionnel, c'est que puisse subsister une relique de végétation indigène assez bien conservée, au milieu d'espaces agricoles et de fourrés secondaire anthropiques, sur un terrain quasiment plat. Cette situation est suffisamment rare à la Réunion pour justifier cette création de ZNIEFF.

Les habitats sont bien cernés et correspondent à ce que l'on observe normalement dans ce secteur de l'île à cette altitude.

Les inventaires semblent avoir été menés correctement. Il serait peut-être intéressant de les compléter par la suite par un inventaire des mollusques et des arthropodes (seuls les papillons rhopalocères ont été inventoriés). L'étude met bien en relief le rôle de corridor écologique que la zone abritant de la forêt naturelle peut jouer entre la Ravine des Orangers et la Rivière de l'Est.

En revanche, sur la méthodologie d'inventaire, il y a des manques d'informations essentielles (protocole, résultats cartographiques). Ces précisions auraient mérité d'être fournies.

Concernant le protocole d'expertise naturaliste, le document manque de précision sur les protocoles : il est impossible d'avoir une réelle idée de l'effort d'échantillonnage mis en œuvre, autant en terme de surface prospectée que de temps consacré à chaque type de recherche (faune/flore/Habitat). Les résultats fournissent des abondances pour certaines espèces alors que 1) les protocoles employés ne permettent pas de répondre à cette question (notion de détectabilité des animaux extrêmement variable en fonction de paramètres météo par ex), et 2) que les abondances fournies ne sont relatives à rien (aucune comparaison à un autre site, à une référence bibliographique...). Par exemple, le gecko vert de Bourbon est signalé « rare », alors que le protocole mis en œuvre n'est pas adapté pour répondre à cet indicateur, et par rapport à quoi ?

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

Des fréquences d'activité sont également fournies pour les chiroptères mais sans éléments de comparaison (source bibliographiques ? autre site ?).

Ce manque de précision du dossier est regrettable, car si cette étude peut servir pour la suite, il serait intéressant d'avoir ces renseignements, et de savoir d'où sont tirés ces protocoles, de quelle méthodologie nationale, ou de quelles publications scientifiques...

Ce manque de précision ne remet toutefois pas en cause la présence d'espèces déterminantes, critère de création d'une ZNIEFF.

**Suggestions d'amélioration du document :**

Quelques termes sont impropres : on ne dit jamais « des végétations » plutôt « des types de végétation » ou « des zones de végétation ».

On ne peut parler de « végétation endémique », même s'il s'agit d'un habitat propre à l'île. Le terme endémique ne peut s'appliquer qu'à des taxons, en particulier des espèces.

La première partie du document qui présente sur plusieurs pages la définition d'une ZNIEFF, l'historique, la modernisation de l'inventaire au niveau national et local, etc. est trop longue et donne une impression de « remplissage ».

Concernant les résultats, il y a des incohérences dans les chiffres énoncés entre la première partie du document et la seconde (ex : seulement 7 espèces de flore menacées page 17 et seulement 6 espèces page 25 ; Pourquoi 25 espèces complémentaires de flore page 17 et réduit à 23 en page 25).

Il serait très utile que les protocoles d'échantillonnages soient détaillés au moins en annexe du document (effort d'échantillonnage mis en œuvre, en termes de surface (carte) et de temps consacré à chaque type de recherche (faune/flore/Habitat)).

**Avis final du CSRPN:**

**L'avis suivant est adopté par le CSRPN à l'unanimité :**

**Le CSRPN salue la démarche de TERALTA et valide la création d'une ZNIEFF de type 1 sur le site des Orangers avec comme recommandation :**

- **d'intégrer dans cette ZNIEFF la zone de nidification de l'Hirondelle de Bourbon *Aerodromus francicus* et de Papangue *Circus maillardi*.**
- **de créer une connexion avec la ZNIEFF 2 Piton de la Fournaise avec la zone de forêt hygrophile, et de créer une connexion avec la ZNIEFF de type 1 Rivière de l'est.**

Fait à Trois Bassins, le 14 novembre 2017

Le Vice-président du CSRPN



Jacques ROCHAT